

COMMUNE DE LANARVILY

---

# **AVIS ADMINISTRATIF**

---

## **Avis d'institution d'un droit de préemption urbain**

---

Par délibération n°1218 en date du 09/09/2014, le Conseil Municipal de la commune de LANARVILY a institué un Droit de Préemption Urbain simple dans le périmètre de la carte communale de la commune.